

Compte rendu de la réunion du Syndicat Mixte "GARBIKI"
de collecte des déchets ménagers et assimilés
Mardi 05 février 2008 à 18 heures 00

Présents : Outre celle de Monsieur le Président, ETCHEVERRY Marie-Hélène, OLHASQUE Didier, SANCHEZ André, LACOSTE Xavier, AGUERRE Jeanne, ELICEIRY Auger, DIAZ Manuel, DACHARY Jean-Pierre, HARRIAGUE Nicole.

Absent(s) représenté(s) ou ayant donné procuration : /

Absent(s) non représenté(s) et n'ayant pas donné de procuration : ELICEITS Bernard, LAGOURGUE Marc, CLAVERIE Dominique, DUHALDE Jean-Michel, HAICAGUERRE Pierre, GOYHENETCHE Dominique.

Le Comité Syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean FALAGAN, le Mardi 05 février 2008 à 18 heures 00 à l'immeuble "ARY" à HASPARREN.

1 / Approbation du compte rendu du comité syndical du 18 décembre 2007 :

Le compte rendu de la séance du 18 décembre 2007 est approuvé à l'unanimité.

2 / Désignation d'un secrétaire de séance :

Monsieur Xavier LACOSTE est désigné secrétaire de séance.

3 / Approbation du Compte administratif 2007 :

Monsieur le Président présente les résultats du compte administratif 2007 qui se clôture comme suit :

- Section de Fonctionnement : + 80 531.64 €
- Section d'investissement : + 100 434.21 € (+ 1 070.84 € en intégrant les restes à réaliser).

Monsieur le Président quitte la séance et Monsieur Auger ELICEIRY propose de procéder à l'approbation du Compte administratif 2007.

Accord unanime du Comité Syndical.

4 / Débat d'orientation budgétaire 2008 :

Monsieur le Président rappelle que - comme chaque année - un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit précéder le vote du budget.

Monsieur le Président présente les orientations budgétaires suivantes :

1) Section de fonctionnement :

1) Dépenses :

- Le chapitre 011 (charges à caractère général) se caractérise par une augmentation de 6 %. L'évolution de deux articles explique cette tendance :
 - La ligne carburant passe de 44 000 € à 50 000 €.

- Le montant affecté à la ligne Contrat de prestations de services subit une augmentation de 9 000 €. Cette évolution s'explique *d'une part*, par la fermeture du CET d'Hazketa - et son corollaire à savoir une augmentation des tonnages collectés lors des collectes d'encombrants à Hasparren - *et d'autre part*, par l'augmentation des tonnages de verre collectés.
- Au chapitre 012 (charges de personnel), une augmentation de 10 % semble nécessaire afin de tenir compte des éléments suivants :
 - Le « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) lié aux avancements d'échelon et de grade pour 3 %
 - L'évolution du point d'indice pour 1 %
 - Une hausse de 1 point de la cotisation employeur à la CNRACL.
 - Le recrutement d'un agent supplémentaire - voire 2 - à l'occasion de l'ouverture de la 2nd déchetterie pour 5 %
- Au chapitre 65 (Autres charges de gestion courante), la participation au Syndicat Mixte BIL TA GARBI passe de 502 000 € en 2007 à 525 000 € en 2008 à savoir :
 - Remboursement du coût de traitement des déchets pour 501 000 €.
 - Participation administrative fixée à 1,60 € par habitant soit 24 000 €.

2) Recettes :

Afin d'une part, d'équilibrer la section de fonctionnement et d'autre part, de tenir compte du zonage de la TEOM (cf. délibération du 11 octobre 2005), il est proposé au Comité Syndical de fixer les taux d'imposition 2008 de la manière suivante :

- Communes d'Armendaritz : 9.94 %
- Communes d'Ayherre : 9.11 %
- Commune de Bonloc : 11.29 %
- Commune de Briscous : 11.58 %
- Commune de Hasparren : 10.93 %
- Commune de Hélette : 9.88 %
- Commune d'Iholdy : 10.14 %
- Commune d'Irissarry : 8.91 %
- Commune d'Isturitz : 10.35 %
- Commune de La Bastide Clairence : 10.56 %
- Commune de Lantabat : 13.04 %
- Commune de Macaye : 13.37 %
- Commune de Mendionde : 9.43 %
- Commune de Saint Esteben : 9.81 %
- Commune de Saint Martin d'Arbéroue : 10.20 %
- Commune de Suhescun : 13.96 %

Il convient d'indiquer que ces taux se décomposent de la manière suivante :

- Pour 60 %, d'une part variable (proportionnelle au service rendu dans chaque commune) consacrée au financement de la collecte et du traitement des Ordures Ménagères.
- Pour 40 %, d'une part fixe (identique sur l'ensemble du Syndicat) liée au financement des autres collectes.

II) Section d'investissement :

1) Dépenses :

Les principales opérations pourraient être les suivantes :

- Déchetterie Nord et Locaux Techniques :
 - Acquisition d'un terrain afin d'y implanter la future Déchetterie Nord ainsi que les locaux techniques du Syndicat : 90 000 € TTC.
 - Réalisation de la Déchetterie Nord : 585 000 € TTC.
 - Construction des locaux techniques pour 760 000 € TTC.
- Réhabilitation des décharges sauvages d'Iholdy et de La Bastide Clairence pour 270 000 € TTC.
- Acquisition d'équipement de collecte (Bacs Ordures ménagères et Collecte sélective - Bornes à verre) pour 5 700 € TTC.
- Acquisition de socles pour bacs OM pour 23 000 € TTC.
- Chariot élévateur pour 10 000 € TTC.
- Véhicule utilitaire pour 12 500 € TTC.

2) Recettes :

Les principales recettes seront :

- Les différentes subventions de nos partenaires habituels (Conseil Général, ADEME,).
- L'ouverture d'un prêt relais de 250 000 € afin de pré-financer la réhabilitation des décharges sauvages d'Iholdy et de La Bastide Clairence.
- Un emprunt d'équilibre de 660 000 € afin de pouvoir financer la réalisation de la Déchetterie Nord et la construction des locaux techniques.

Le Comité Syndical prend acte de ce Débat d'Orientation Budgétaire 2008.

5 / Convention de partenariat entre le syndicat mixte Bil Ta Garbi et le syndicat mixte Garbiki pour l'emploi d'un Ambassadeur du Tri :

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 18 décembre 2007, le Comité syndical a décidé de :

- Résilier le contrat actuel avec Eco-Emballages au 31/12/07 et de solder les soutiens versés par cet organisme au 30/06/08.
- Donner compétence au syndicat mixte Bil Ta Garbi afin qu'il passe lui-même un contrat avec Eco-Emballages et en perçoive directement les soutiens à la tonne triée versés au titre de la collecte des déchets ménagers du syndicat mixte Garbiki.
- Prendre acte que ces soutiens financiers revalorisés seront reversés à Garbiki par le syndicat Bil Ta Garbi selon les modalités présentées ci-dessus.
- Demander au syndicat Bil Ta Garbi de mettre un Ambassadeur du Tri (ADT) en temps partagé à la disposition du syndicat mixte Garbiki.

Il convient maintenant de définir les conditions de partenariat entre le syndicat mixte Bil Ta Garbi - employeur de l'ADT - et le syndicat mixte Garbiki - qui aura à disposition cet agent -.

Pour ce faire, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat jointe à la note de synthèse qui définit les missions des ADT et les engagements - notamment financiers - que chacune des parties devra respecter.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Accord unanime du Comité Syndical.

6 / Questions diverses.

- Présentation du projet de Règlement de collecte des déchets :

Un exemplaire du projet de règlement intercommunal du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés est distribué pour avis à l'ensemble du Comité Syndical. Ce document présente :

- Les différentes collectes organisées par le syndicat.
- Les conditions de réalisation de ces collectes par flux.
- Les droits et obligations de chacun des intervenants dans ce domaine.

Afin de pouvoir inscrire l'adoption de ce règlement à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical fixé le 26 février 2008, il est demandé aux élus de formuler leurs observations éventuelles avant le 15 février 2008.

Sur la base de ce règlement, il appartiendra à chaque commune de prendre un arrêté municipal fixant les conditions de collecte des déchets sur son territoire.

- Recherche de site(s) à gravats :

Monsieur le Président rappelle une nouvelle fois l'urgence impérieuse de trouver un ou plusieurs site(s) à gravats afin de pouvoir traiter les apports enregistrés sur la déchetterie d'Hélette et prochainement sur celle de Briscous.

Monsieur le Président indique que l'existence d'un tel site permettrait, par ailleurs, de limiter la prolifération des dépôts sauvages de gravats sur le territoire.

Séance levée à 19 H 45

*

*

*

*